VERNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2017

DELIBERATION N° 2017/07/572

**OBJET :** **Désignation d'un nouveau délégué suppléant du Conseil Municipal au sein d'un établissement public de coopération intercommunal : Syndicat AUTOLIB'**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-7,

VU le procès-verbal portant élection du nouveau Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2017,

Sur proposition du Maire,

ELIT, à bulletin secret, par 33 voix, délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat mixte AUTOLIB' :

-Jean-Paul REGEASSE en remplacement de Marc-Antoine EVIN,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 26/7/2017
et de la publication le 25/7/2017
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21